

**CLIENT AGREEMENT
(The "Agreement")**

1. **DEFINITIONS:** In this Agreement "I", "me", and "my" mean the individual who has signed the Signature Card. If more than one individual has signed the Signature Card, then these words mean each of them individually and "we", "our" and "us" mean all of them collectively. "You" and "your" mean CS Alterna Bank ("Alterna Bank"). "Account" means any account that I open with you. "Fee Schedule" means the schedule disclosing Alterna Bank's service fees, in effect from time to time. "Schedule of Interest Rates" means the schedule disclosing Alterna Bank's interest rates, in effect from time to time.

2. **ELECTRONIC DELIVERY OF DOCUMENTS:** I consent to the electronic delivery of the following information:

- (i) Account statements;
- (ii) Notice of changes to the Personal Deposit Accounts Agreement terms;
- (iii) Changes to any interest rate(s), service charge(s), operating conditions, and any other items mentioned in this Agreement;
- (iv) Communications about terms and conditions applicable to my Account, including changes and confirmations; and
- (v) Any other confirmation, notice or information that Alterna Bank is required by law to provide me in writing relating to my Account.

This consent shall apply to all Accounts I have and will have with Alterna Bank and takes effect immediately subject to your processing time. I must have and maintain a valid email address on file.

I understand that I may revoke my consent to have documents delivered to me electronically at any time by calling 1.866.560.0120 during operating hours or by notifying Alterna Bank in writing at 319 McRae Ave 2nd Floor, Ottawa, Ontario K1Z 0B9. Alterna Bank will confirm that it has received my revocation and specify when it takes effect in writing through electronic or paper delivery.

I understand that I will be able to print and/or save any document made available through Alterna Bank Online banking or sent via email, as applicable. I acknowledge that I am responsible for retaining a copy of all documents for my records. The length of time the documents are available on the Alterna Bank Online banking website is clearly explained on the Alterna Bank website. I also have the ability to contact Alterna Bank for a copy of historic documents no longer on the Alterna Bank website.

3. **GENERAL:** This Agreement applies to each Account with Alterna Bank. By applying to open an Account with Alterna Bank, I agree to conform to its rules, regulations or by-laws adopted or which may be adopted by Alterna Bank. I agree to abide by the terms of the Online Access Agreement available online at www.alternabank.ca. I understand that I am applying to open an Account and that my Account will not be considered fully opened until Alterna Bank confirms that it is.

If I sign a Signature Card or make a transaction on an Account it will mean that I have received and read this Agreement. It will also mean that I have agreed with Alterna Bank as to everything written in this Agreement and on the Signature Card.

Unless you otherwise agree, I must make all payments under this Agreement in money which is legal tender at the time of payment.

4. **USE AND SERVICES:** I may use an Account for my personal banking needs. Unless you have agreed to it first, I must not use an Account for the purpose of carrying on business or an enterprise. I will not use a newly opened Account until you permit me to do so. These services include, but are not limited to, services related to:

- (i) Chequing and Savings Accounts (Canadian and US Dollar)
- (ii) Credit Facilities (such as Loans, Lines of Credit, Mortgages, Overdraft Protection)
- (iii) Investment Products (such as Term Deposits and Registered Plans)

5. **SERVICE FEES AND CHARGES:** I must pay all fees and service charges that apply to an Account as set out in the Fee Schedule, which may be amended from time to time. The Fee Schedule is available in-branch and at www.alternabank.ca. You will charge all applicable fees and services charges to the Account at the time I incur them.

Interest Information. Interest is paid on interest-bearing Accounts at rates that vary from time to time. I acknowledge that, from time to time, Alterna Bank may change interest rates and the method by which interest is calculated in the way provided for in section 13 of this Agreement. The applicable interest rate on my Account will be disclosed on the Schedule of Interest Rates in effect from time to time. The current Schedule of Interest Rates (and any changes to this Schedule) is available in-branch and online at www.alternabank.ca. I will earn interest on each day that the closing balance of my Account is positive. Such interest will be paid to my Account monthly at the end of the month and interest will begin to accrue. Unless Alterna Bank states otherwise, the interest applicable to an Account is payable in the currency in which the Account is maintained. Alterna Bank will advise me of the interest rate(s) and any changes to how interest is calculated by updating the Schedule of Interest Rates with the new rate(s) and any interest calculation changes.

6. ACCESS TO ACCOUNTS: I may make transactions on an Account at any Alterna Bank branch and/or Online as permitted by the Account.

(a) If I have a Debit Card, I may also make transactions on an Account at other places subject to my agreement with Alterna Bank governing the use of my Debit Card (and personal identification number, if I have one); and

(b) If I have arranged for Account access through devices (which include, but are not limited to, telephones and computers) you permit to be used for that purpose:

- (i) I may also make transactions on an Account at other places through those devices, subject to my agreement(s) with you governing the use of those devices, and
- (ii) I authorize you to accept or honour those transactions according to the instructions you receive through those devices.

Transactions made on an Account through those devices will have the same legal effect as if they were made by written order to you signed by me and I will be liable for them and all resulting Account activity. I will also be liable for all transaction entry errors and all fraudulent Account transactions made through those devices. However, I will not be liable for losses resulting from your errors or technical problems, or from your system malfunctions.

7. ATTORNEY: I may appoint an attorney to act for me in respect of an Account. However, you may refuse to honour any account transaction made by the attorney (or any committee appointed to act for me in respect of an Account) if their appointment has not been made according to your established procedures. I may find out what these procedures are by writing to you at the branch or by contacting Alterna Bank's Contact Center at the telephone number located at the top of this page.

8. HOLD ON FUNDS: You have the right to hold any cheque, instrument or other item deposited to an account, and to defer any withdrawal of funds represented by such a deposit, until you receive payment of the cheque, instrument or other item. You also have the right to refuse to accept a deposit to an Account and to seek explanation from me respecting any deposit. My account is subject to full holds as per Alterna Bank Hold Funds Policy. I can obtain a copy of this policy at any Alterna Bank branch or online at www.alternabank.ca.

9. ADJUSTMENTS: You may adjust a deposit to an Account at any time if a cheque, instrument or other item is dishonoured or not paid for any reason whatsoever. I waive presentment for payment, notice of dishonour, protest and notice of protest on all cheques, instruments and other items requiring such action.

10. ACCOUNT VERIFICATION: I must promptly examine all account statements and records for all my Accounts and each entry and balance recorded in them in whatever form I have elected to receive or access Account information including by way of statements, bank books or by accessing on-line transaction history with respect to my Accounts as the case may be.

I must notify you in writing of any errors, omissions, or objections to the statements, entries and balances for an Account within 30 (thirty) days from each Account statement date, if I have elected to receive an Account statement, or within 30 (thirty) days of the transaction date for each transaction recorded to an Account if I have elected not to receive an Account statement.

If I do not notify you as required, you are entitled to treat the above statements, entries and balances as complete, correct and binding on me and you will be released from all claims by me in respect of those statements, entries and balances.

11. USE OF ACCOUNT AS COLLATERAL: I may not give anyone (other than Alterna Bank or Alterna Savings) a security interest in any funds in an Account, whether by assignment, hypothec, transfer or otherwise.

12. APPLICATION OF FUNDS: You may apply the funds on deposit in an account against any debt or obligation I (or any one or more of us) owe to Alterna Bank or Alterna Savings without notice to me (or any of us.)

13. **CHANGES AND NOTIFICATIONS:** You may change the interest rates, service fees and other operating conditions for an Account periodically. You will notify me of changes in the interest rates, service fees and other operating conditions for an Account as outlined below:

a) **INTEREST RATES** – You may change interest rates and methods of calculating interest on any of my accounts at any time and without prior notice, unless legally required. Where notification is legally required, you will notify me of changes in interest rate(s) applicable to funds on deposit in an Account (and the manner of calculating the amount of interest you will pay me on those funds) by statements displayed in-branch or posted online at www.alternabank.ca.

b) **SERVICE CHARGES** – You will notify me of changes in the service charges applicable to an Account (including new service charges)

(i) by written statements displayed in-branch, posted online at www.alternabank.ca and at your automated teller machines at least 60 days before the effective date of the changes, and

(ii) by written statements included with my Account statement (if I receive them) at least 30 days before the effective date of the changes.

c) **OTHER CONDITIONS** - You may change other conditions applicable to any of my accounts at any time without prior notice, unless required by law.

In Quebec, you will notify me of adverse changes in, service fees and other operating conditions of the present Agreement, as outlined below:

(i) a written notice will be provided to me, which will set out the change, at least 30 days before the date of the change. The effective date of a change will also be specified, as will my rights as set out in paragraph (ii) hereinafter;

(ii) I will be allowed to refuse the change and terminate this Agreement without cost, penalty or cancellation fee, by sending you a notice to that effect no later than 30 days after the change comes into force.

14. **CHANGES TO THE AGREEMENT:** Some elements of this Agreement may change periodically, notably, but not limited to the following:

- 1-Definitions
- 2-General
- 3-Use and Services
- 4-Service Fees and Charges
- 5-Access to Accounts
- 6-Attorney
- 7-Hold on Funds
- 8-Adjustments
- 9-Account verifications
- 10-Use of Account as Collateral
- 11-Application of Funds
- 12-Changes and Notifications
- 13- Changes to the Agreement
- 14-Communications
- 15-Joint Accounts
- 16-Collection and Use of Information
- 17-Set Off
- 18-Account Closure
- 19-Dormant Account
- 20-Deposit Insurance Notice
- 21-Problems and Concerns
- 22-Language

You will notify me of these changes in the way provided for in section 13 of this Agreement. If I use an Account or have funds on deposit in the Account after the effective date of a change, it will mean that I have agreed to the change. If I do not agree to this change I will notify you immediately and stop using my Account(s). I may access a copy of the Client Agreement at alternabank.ca or by calling the Contact Centre.

15. **COMMUNICATIONS:** You will communicate with me about Account activity as follows:

(a) If I have requested communication by ordinary mail, you will send Account statements (where applicable) and all other communications about an Account and this Agreement to me by ordinary mail, directed to my address last appearing in your records. If any communication is returned as undelivered, you will not mail anything further to that address again. It is my responsibility to tell you if I have not received an Account statement or notification. It is my responsibility to advise you of any changes to my address.

(b) If I have requested electronic communications (including the use of Alterna Bank Online banking), I acknowledge that Account statements (where applicable) and notification of changes will be available to me electronically and that paper Account statements and notices will be replaced with electronic Account statements and notifications. Notwithstanding any such request, I acknowledge that you may continue to send me paper communications or you may reinstate paper communications at your discretion.

I will send all communications about an Account and this Agreement to you at the branch where the Account is maintained or by contacting Alterna Bank's Contact Centre at the telephone number located at the top of this page. I understand that any electronic communication that you receive from me or in my name will be considered duly authorized and binding upon me, and you are authorized to rely and act upon any such communication.

Alterna Bank may provide me with documents by ordinary mail if it considered it appropriate, for example, where it cannot provide electronic delivery or where Alterna Bank has reason to believe I may not have received the document. The delivery will be provided to me at the most current mailing address that Alterna Bank has on file for my Account.

16. **JOINT ACCOUNTS:** An Account will be considered as joint if the joint application form has been completed and the joint signature card has been signed in addition to the individual client applications and signature cards. If more than one individual has signed the Signature Card for an Account, then that Account will be a joint Account to which the following provisions apply:

a) **JOINT AND SEVERAL LIABILITY** -- We will be jointly and severally (in Quebec, solidarily) liable to you for the performance of all of our duties under this Agreement.

b) **ACCOUNT CREDITS** -- All funds you receive from or for any one or more of us may be credited to the joint Account. You may also endorse any bills of exchange and other instruments received from or for any one or more of us.

c) **SIGNATURES** -- If the Signature Card designates a joint Account as:

i) "ANY ONE TO SIGN", you may honour a cheque or other withdrawal from the joint Account that has been signed by any one (or more) of us.

ii) "ALL TO SIGN", you may honour a cheque or other withdrawal from the joint Account only if the cheque or other withdrawal has been signed by all of us.

iii) "OTHER (SPECIFY)", you may honour a cheque or other withdrawal from the joint Account only if the cheque or other withdrawal has been signed by those of us, or the agreed number of us, identified on the Signature Card.

iv) **Default Selection** -- Where no selection is made, the Account or sub Account, you will have deemed your sub Account "any one to sign".

d) **Stop Payment** -- You may stop payment of a cheque, instrument or other item drawn on the joint Account when any one of us issues a stop payment order.

e) **Survivorship** -- Each of us hereby assigns and transfers to all of us jointly, and the survivor or survivors of us jointly, all funds now or in the future on deposit in the joint Account. All of those funds will continue to be the joint property of all of us, with the right of survivorship. The death of any one (or more) of us will not affect the right of the survivor, the survivors or any one (or more) of the survivors, as the case may be, to withdraw any funds on deposit in the joint Account.

f) **Removing a Joint Owner** -- You will remove a joint owner if that joint owner asks you to do so. All funds now or in the future on deposit in the Account will be the property of the remaining documented account owner(s). If the Joint Account is part of a portfolio that the joint owner asks to be removed, the Joint Account will be closed according to subsection 16 (g) below.

g) Account Closure -- You will close this Joint Account if I (or any of us) ask you to do so. In Quebec, you will receive a 60-day prior written notice. Any funds on deposit in this Joint Account you are asked to close may only be withdrawn by a cheque or other withdrawal signed as required by subsection 16 (c) of this Agreement. Payment of any funds on deposit in this Joint Account at the time of closure will be made to all jointly.

17. COLLECTION AND USE OF INFORMATION: From time to time,

a) You may collect and use credit and other financially-related personal and business information ("Information") about me. This information may be received from me, from service arrangements I have made with or through you, from Credit Bureaus, credit reporting agencies, consumer or other reports, other financial institutions, and references I have provided to you. You may collect and use this information on an ongoing basis for the purposes of: identifying me, providing financial services, understanding my financial needs, protecting you from fraud and error, complying with legal and regulatory requirements and marketing products to me by any method of communication I have consented to;

b) You may use and disclose the information as follows:

i) You may give it to credit bureaus and other financial institutions and, with my consent, to other parties,

ii) You may use it to determine my financial situation and credit history,

iii) You may use it for any purpose related to the provision to me of financial services. You may also give it to anyone who works with or for you, but only as needed for the provision of those services, and

iv) You may use my social insurance number for income tax reporting purposes if I have given that number to you;

c) You may also use the Information for the following purposes:

i) You may use it to promote your services to me. You may also add it to client lists you prepare and use for this purpose.

ii) You may share it with Alterna Savings (where the law allows this) so that they may promote their services to me, and

iii) You may also use my social insurance number as an aid to identify me with credit bureaus and other financial institutions for credit history file matching purposes.

I may tell you to stop using the Information in ways described in subsection 17. (c) at any time by contacting my branch or by calling the Alterna Bank Contact Centre toll-free at 1.866.560.0120.

You acknowledge that the use of Information in the ways described in subsection 17. (c) is at my option and that I will not be refused credit or other services just because I have told you to stop using it in those ways. I acknowledge, however, that you may require additional information in order to facilitate approval of credit or other services.

If I am no longer your client or this Agreement terminates, you may keep information in your records so long as it is needed for the purposes described in subsection 16.(b) above.

Alterna Bank is an entity subject to the Proceeds of Crime (Money Laundering) and Terrorist Financing Act and is required by law to collect the name, address, date of birth and occupation of the account holder along with the foundation documentary evidence to prove identity.

18. SET-OFF: You reserve the right of recover all the debts owing on any and all accounts held with you, in part or in full, out of my Account or our joint Account.

19. ACCOUNT CLOSURE: You will close an Account if I (or any of us) ask you to do so. Any funds on deposit in a joint Account you are asked to close may only be withdrawn by a cheque or other withdrawal signed as required by subsection 16(c).

If I use one of your Accounts in an unusual, improper or abusive manner, or not in accordance with this Agreement and the general law, you may limit the use of my Account(s) or close it or them if you deem it necessary. In Quebec, if my Account(s) is to be closed and I have not defaulted on any of my obligations, I will be provided with a 60-day prior written notice, however access to my account may be immediately limited. Payment of any funds on deposit in a joint Account you close will be made to all of us jointly.

20. DORMANT ACCOUNT: Account Closure: In the event of prolonged inactivity, management fees will be charged. After my Account has been dormant for 10 years, my Account will be closed and funds will be available from the Bank of Canada upon written request and identification. In Quebec, I will be provided with a 60-day prior written notice of the Account becoming dormant.

21. **DEPOSIT INSURANCE NOTICE:** This notice applies to all Alterna Bank deposit Accounts. The deposit to which this instrument relates is insured under the Canada Deposit Insurance Corporation Act in all currency types up to the first \$100,000 Canadian equivalent.
22. **PROBLEMS AND CONCERNS:** If I have an inquiry or concern regarding the Account, I will refer to your Complaint Resolution Brochure, a copy of which is available at any Alterna Bank branch and is also available online at www.alternabank.ca. If I have a complaint about a product or service offered by Alterna Bank or about any other obligation of Alterna Bank under a consumer provision of the Bank Act (Canada), I may contact the Financial Consumer Agency of Canada (FCAC) in writing at its office at 427 Laurier Avenue West, 6th Floor, Enterprise Building, Ottawa, Ontario K1R 1B9 or through its website at www.fcac-acfc.gc.ca. For telephone enquiries, please contact the FCAC at Toll Free 1-866-461-3222 (English) or Toll Free 1-866-461-2232 (French).
23. **LANGUAGE:** Alterna Bank and I have expressly requested that this Agreement and all related documents, including notices, be drawn up in the English Language. La Banque Alterna et moi avons expressément demandé que cette Convention et tout document y afférent, y compris tout avis, soit rédigé en anglais.
24. **CANCELLATION:** This agreement may be cancelled, without charge, within 14 business days of the account being opened. To do so, please contact a branch or the Contact Centre before the 14 business days have expired. Cancellations within this period will result in the account being closed. You will be refunded any charges related to the operation of the account, other than interest charges, that were incurred while the account was open. Please contact us to arrange for the return of funds, if any had been deposited during the time before cancellation.
25. **ALERTS:** I understand that I will receive electronic alerts to a valid email address that I have provided to Alterna Bank, or by another method I select as they become available. Alerts will be sent to me by Alterna Bank to notify me when the remaining balance on my deposit account falls below \$100.00, or any other amount I set. Alterna Bank will send the alerts automatically, I may opt out at any time by informing Alterna Bank in writing by replying to the alert email I receive, or in person at an Alterna agency branch. While Alterna Bank does not charge for the Alerts, standard message and data rates may be charged by your mobile carrier, where applicable. I understand that if I do not provide a valid email address, I will not receive email alert.

CONVENTION AVEC LE CLIENT

(La « Convention »)

1. **DÉFINITIONS** : Dans la présente Convention, les termes « je », « moi », « me », « mes » et « mon » désignent la personne qui a signé la Carte de signature. Si plus d'une personne a signé la Carte de signature, chacun de ces termes désigne individuellement, le signataire et les termes « nous », « notre » et « nos » désignent tous les signataires, collectivement. « Vous », « votre » et « vos » désignent la Banque CS Alterna (« Banque Alterna »). « Compte » désigne tout compte que j'ouvre à la Banque Alterna. « Grille tarifaire » désigne la grille qui énonce les frais de service de la Banque Alterna, en vigueur de temps à autre. « Grille des taux d'intérêt » désigne la grille qui énonce les taux d'intérêt de la Banque Alterna, en vigueur de temps à autre.

2. **FOURNITURE DE DOCUMENTS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE** : Je consens à la transmission électronique des renseignements suivants :

- i. Relevés de compte;
- ii. Avis de modifications des modalités de la Convention sur les comptes de dépôt personnels;
- iii. Modifications des taux d'intérêt, des frais de service, des conditions d'exploitation et de tout autre élément mentionné dans la présente Convention;
- iv. Communications au sujet des modalités et conditions applicables à mon Compte, y compris les modifications et confirmations; et
- v. Tout autre avis, renseignement ou autre confirmation que la Banque Alterna doit, en vertu de la loi, me fournir par écrit relativement à mon Compte.

Le présent consentement s'applique à tous les Comptes que j'ai et que j'aurai à la Banque Alterna et entre en vigueur immédiatement, sous réserve de vos délais de traitement. Je dois posséder et conserver au dossier une adresse courriel valide.

Je conviens que je peux révoquer mon consentement à la transmission de documents par voie électronique à tout moment, en téléphonant au 1 866 560-0120 pendant les heures d'ouverture ou en avisant la Banque Alterna par écrit, à l'adresse 319 ave McRae, 2e étage, Ottawa (Ontario) K1Z 0B9. La Banque Alterna confirmera qu'elle a reçu ma révocation et précisera par écrit quand celle-ci entrera en vigueur, par communication électronique ou document papier.

Je conviens que je serai en mesure d'imprimer ou de sauvegarder tout document accessible au moyen des services bancaires en ligne de la Banque Alterna ou envoyé par courriel, selon le cas. Je reconnais qu'il m'incombe la responsabilité de conserver une copie de tous les documents pour mes dossiers. La période de temps pendant laquelle les documents sont accessibles sur le site Web des services bancaires en ligne de la Banque Alterna est clairement indiquée sur le site Web de la Banque Alterna. Je suis également en mesure de communiquer avec la Banque Alterna pour obtenir une copie des documents antérieurs qui ne figurent plus sur le site Web.

3. **DISPOSITIONS GÉNÉRALES** : La présente Convention s'applique à chacun des Comptes ouverts à la Banque Alterna. Lorsque je demande l'ouverture d'un portefeuille à la Banque Alterna, je conviens de me conformer aux règles ou règlements adoptés ou pouvant être adoptés par la Banque Alterna. Je conviens de respecter les modalités de la Convention relative à l'accès électronique disponible en ligne à l'adresse www.banquealterna.ca. Je reconnais que je présente une demande d'ouverture de Compte et que celui-ci ne sera pas considéré comme étant entièrement ouvert avant que la Banque Alterna ne confirme qu'il est effectivement ouvert.

Le fait que j'appose ma signature sur une Carte de signature ou que je fasse une opération dans un Compte signifie que j'ai reçu et lu la présente Convention. Cela signifie également que je conviens, avec la Banque Alterna, de tout ce qui est écrit dans la présente Convention et sur la Carte de signature.

À moins que vous n'en conveniez autrement, je dois faire tous les paiements, en vertu de la présente Convention, en devise ayant cours légal au moment du paiement.

4. UTILISATION ET SERVICES : Je peux utiliser un Compte pour mes besoins bancaires personnels. À moins d'en avoir convenu autrement par écrit au préalable, vous ne pouvez utiliser un Compte pour exploiter un commerce ou une entreprise. Je n'utiliserai pas un Compte récemment ouvert avant que vous ne me le permettiez. Ces services comprennent les services liés aux éléments suivants, sans s'y limiter :

- i. Comptes chèques et Comptes d'épargne (en dollars canadiens et américains)
- ii. Facilités de crédit (comme les prêts, les marges de crédit, les hypothèques, la protection contre les découverts)
- iii. Produits d'investissement (comme les dépôts à terme et les régimes enregistrés)

5. FRAIS DE SERVICES ET DÉPENSES : Je dois payer tous les frais de service et les dépenses s'appliquant à un Compte et énumérés dans la Grille tarifaire, laquelle peut être modifiée périodiquement. Le client peut se procurer la Grille tarifaire dans les succursales et à l'adresse www.alternabank.ca. Vous devez facturer tous les frais de service et les dépenses applicables au Compte au moment où je les engage.

Renseignements sur les intérêts: Des intérêts sont payés, sur les Comptes portant intérêt à des taux qui varient périodiquement. Je conviens que périodiquement, la Banque Alterna pourra changer les taux d'intérêt et la méthode de calcul des intérêts de la manière précisée à l'article 13 de la présente Convention. Les taux d'intérêt applicables à mon Compte seront divulgués sur la Grille des taux d'intérêt en vigueur de temps à autre. La Grille des taux d'intérêts actuelle (ainsi que toute modification apportée à ladite Grille) est accessible dans les succursales et en ligne à l'adresse www.alternabank.ca. Chaque jour où le solde de fermeture de mon Compte est positif, je gagnerai de l'intérêt. Ces intérêts seront crédités à mon Compte mensuellement, à la fin du mois et l'intérêt commencera à s'accumuler. Sauf si la Banque Alterna déclare qu'il en est autrement, les intérêts applicables à un Compte sont payables dans les devises du Compte. La Banque Alterna m'avisera des taux d'intérêt et de toute modification de la méthode de calcul des intérêts en mettant à jour la Grille des taux d'intérêt indiquant les nouveaux taux et les changements dans les calculs des intérêts.

6. ACCÈS AUX COMPTES : Je peux effectuer des opérations dans un Compte à toute succursale de la Banque Alterna ou en ligne selon les modalités du compte.

(a) Si je suis titulaire d'une Carte de débit, je peux aussi effectuer des opérations dans un Compte à d'autres endroits, sous réserve de la convention intervenue avec la Banque Alterna qui régit l'utilisation de ma Carte de débit (et de mon numéro d'identification personnel, le cas échéant); et

(b) Si j'ai pris des dispositions pour accéder à mon Compte au moyen de dispositifs (y compris, notamment, les téléphones et les ordinateurs) dont vous permettez l'utilisation à cette fin :

(i) Je peux aussi faire des opérations sur un Compte à d'autres endroits au moyen de ces dispositifs, sous réserve de toute convention intervenue avec vous régissant l'utilisation de ces dispositifs, et

(ii) Je vous autorise à accepter ou à honorer ces transactions conformément aux instructions que vous recevez au moyen de ces dispositifs.

Les opérations effectuées au Compte au moyen de ces dispositifs auront le même effet juridique que si elles étaient faites par ordonnance écrite que j'aurais signé à votre intention, et j'en serai responsable tout comme de toute activité au Compte qui en résulte. Je serai également responsable de toutes les erreurs de saisie liées aux opérations et de toutes les opérations frauduleuses du Compte effectuées au moyen de ces dispositifs. Cependant, je ne serai pas responsable des pertes découlant de vos erreurs ou problèmes techniques, ni du mauvais fonctionnement de votre système.

7. **FONDÉ DE POUVOIR** : Je peux nommer un fondé de pouvoir qui agira en mon nom relativement à mon Compte. Cependant, vous pouvez refuser d'honorer toute opération effectuée au Compte par le fondé de pouvoir (ou par tout comité nommé pour agir en mon nom relativement au Compte) si sa nomination n'a pas été faite conformément aux procédures que vous avez établies. Je peux me procurer ces procédures en vous adressant une demande à cet effet à la succursale ou en communiquant avec le centre de communications de la Banque Alterna au numéro de téléphone figurant au haut de la présente page.

8. **RETENUE DE FONDS** : Vous avez le droit de retenir tout chèque, effet ou autre instrument déposé dans un Compte, et de suspendre tout droit de retirer les fonds équivalant à ce dépôt, jusqu'à ce que vous receviez un paiement pour le chèque, l'effet ou l'autre instrument. Vous avez également le droit de refuser d'accepter des dépôts dans un compte et de me demander une explication au sujet de tout dépôt. Conformément à la Politique sur la retenue des fonds de la Banque Alterna, mon Compte peut faire l'objet d'une retenue totale. Je peux me procurer une copie de cette politique dans toute succursale de la Banque Alterna ou en ligne à l'adresse www.alternabank.ca.

9. **REDRESSEMENTS**: Vous pouvez rectifier un dépôt effectué à un Compte à n'importe quel moment si un chèque, un effet ou un autre instrument a été refusé ou n'est pas payé pour quelque raison que ce soit. Je renonce à la présentation au paiement, à l'avis de refus, au protêt et à l'avis de protêt relativement à tous les chèques effets, et autres instruments nécessitant une telle mesure.

10. **VÉRIFICATIONS DU COMPTE** : Je dois vérifier rapidement tous les relevés bancaires et les registres de comptes pour tous mes Comptes, ainsi que tout solde et écriture qui y sont inscrits, dans la forme dans laquelle j'ai choisi de recevoir les renseignements de mes Comptes ou d'y accéder, y compris sous forme de relevé ou de livret bancaire, ou en accédant à l'historique des opérations en ligne relativement à mes Comptes, selon le cas.

Je dois vous aviser par écrit de toute erreur, omission ou objection à l'endroit des relevés, des écritures et des soldes d'un Compte dans les 30 (trente) jours suivant la date de chaque relevé de Compte, si j'ai choisi de recevoir un relevé de Compte, ou dans les 30 (trente) jours suivant la date de l'opération pour chacune des opérations enregistrées au Compte si j'ai choisi de ne pas recevoir de relevé de Compte. Si j'ometts de vous en aviser comme requis, vous serez en droit de considérer les relevés, inscriptions et soldes sus-mentionnés comme étant complets et corrects; je suis lié par eux, et vous serez déchargée de toute réclamation de ma part à l'égard de ces relevés, inscriptions et soldes.

11. **UTILISATION DU COMPTE À TITRE DE GARANTIE** : Je m'engage à ne pas accorder à qui que ce soit (à l'exception de la Banque Alterna ou la Caisse Alterna) de sûreté sur tous fonds détenus dans un Compte, que ce soit par cession, hypothèque, transfert ou autrement.

12. **AFFECTATION DES FONDS** : Vous pouvez affecter les fonds en dépôt dans un Compte au paiement de toute dette ou obligation que vous (ou que vous ou plusieurs d'entre nous) avez à l'endroit de la Banque Alterna ou la Caisse Alterna sans m'en aviser (ni en aviser l'un d'entre nous).

13. **MODIFICATIONS ET AVIS** : Vous pouvez modifier périodiquement les taux d'intérêt, les frais de services et les autres conditions d'exploitation d'un Compte. Vous m'aviserez des modifications de taux d'intérêts, de frais de services et des autres conditions d'exploitation d'un Compte de la manière indiquée ci-dessous :

a) **TAUX D'INTÉRÊT** – Vous pouvez modifier les taux d'intérêt et les méthodes de calcul de l'intérêt s'appliquant à mes Comptes à tout moment, sans avis préalable, à moins que la loi n'en décide autrement. Lorsque la loi exige un tel avis, vous m'aviserez des changements aux taux d'intérêt applicables aux fonds déposés dans un Compte (et de la manière dont sont calculés les montants d'intérêts que vous me paierez sur ces fonds) au moyen de déclarations affichées dans les succursales ou en ligne à l'adresse www.banquealterna.ca.

b) FRAIS DE SERVICES – Vous m’aviserez des modifications apportées aux frais de services s’appliquant à un Compte (y compris les nouveaux frais de services), de la manière qui suit :

- i) par déclarations écrites affichées dans les succursales et en ligne à l’adresse www.alternabank.ca et à vos guichets automatiques au moins 60 jours avant la date d’entrée en vigueur des modifications, et
- ii) par déclarations écrites jointes à mes relevés de Compte (s’ils me sont fournis) au moins 30 jours avant la date d’entrée en vigueur des modifications.

c) AUTRES CONDITIONS : Vous pouvez modifier d’autres conditions s’appliquant à mes Comptes à tout moment, sans avis préalable, à moins que la loi n’en décide autrement.

Au Québec, vous m’aviserez des modifications défavorables apportées aux frais de services et des autres conditions d’exploitation de la présente Convention, de la manière décrite ci-dessous :

(a) Par avis écrit énonçant la modification, que vous me remettrez au moins 30 jours avant la date de la modification. La date d’entrée en vigueur de la modification doit également être précisée, tout comme mes droits, tels qu’énoncés au paragraphe (b) ci-dessous;

(b) J’aurai le droit de refuser la modification et de résilier la présente Convention sans frais, pénalité ou frais d’annulation, en vous envoyant un avis à cet effet dans les 30 jours suivant l’entrée en vigueur de la modification.

14. MODIFICATIONS DE LA CONVENTION : Certaines dispositions de la présente Convention peuvent être modifiées de temps à autre, y compris, sans s’y limiter :

- 1- Définitions
- 2 - Dispositions générales
- 3 - Utilisation et services
- 4 - Frais de services
- 5 - Accès aux Comptes
- 6 – Fondé de pouvoir
- 7 - Retenue de fonds
- 8 - Redressements
- 9 - Vérifications du Compte
- 10 - Utilisation du Compte à titre de garantie
- 11 - Utilisation des fonds
- 12 - Modifications et avis
- 13 - Modifications de la Convention
- 14 - Communications
- 15 - Comptes conjoints
- 16 - Collecte et utilisation de renseignements
- 17 - Compensation
- 18 - Fermeture de Compte
- 19 - Compte inactif
- 20 - Avis d’assurance-dépôts
- 21 - Problèmes et préoccupations
- 22 - Langue

Vous m’aviserez de ces modifications de la manière prévue à l’article 13 de la présente Convention. Si j’utilise un Compte ou si j’ai des fonds déposés dans le Compte après la date d’entrée en vigueur d’une

modification, je serai alors réputé avoir accepté la modification. Si je n'accepte pas une telle modification, je vous en aviserai immédiatement et cesserai d'utiliser mes Comptes. Je peux obtenir une copie de la Convention avec le client en consultant le site Web à l'adresse www.alternabank.ca ou en appelant au Centre de contact.

15. COMMUNICATIONS : Vous communiquerez avec moi au sujet de l'activité du Compte, de la manière qui suit :

(a) Si j'ai demandé des communications par courrier ordinaire, vous m'enverrez les relevés de Compte (le cas échéant) et toutes les autres communications au sujet d'un Compte et de la présente Convention par courrier ordinaire, à l'adresse la plus récente figurant à vos dossiers. Si un envoi vous est retourné parce qu'il n'a pu être livré, vous n'enverrez plus de document à cette adresse. Je dois communiquer avec vous si je n'ai pas reçu un relevé de Compte ou un avis. Il m'incombera de vous aviser de mes changements d'adresse.

(b) Si j'ai demandé des communications par voie électronique (y compris l'utilisation des services bancaires en ligne de la Banque Alterna), je reconnais que je pourrai accéder aux relevés de Compte (le cas échéant) et aux avis de modifications par voie électronique et que les relevés de Compte et les avis sur papier seront remplacés par des relevés de Compte et avis électroniques. Nonobstant une telle demande, je reconnais que vous pouvez continuer à m'envoyer des communications sur papier ou que vous pouvez rétablir les communications sur papier à votre discrétion.

J'enverrai toutes les communications au sujet d'un Compte et de la présente Convention à la succursale où mon compte est tenu ou en communiquant avec le centre de communications de la Banque Alterna, au numéro de téléphone figurant au-dessus de la présente page. Je comprends que toute communication électronique que vous recevez de ma part ou en mon nom sera réputée dûment autorisée et engage votre responsabilité, et que vous serez autorisée à exécuter toute demande figurant dans cette communication sur la foi de celle-ci.

La Banque Alterna peut me communiquer des documents par courrier ordinaire si elle estime que cela est approprié, par exemple lorsqu'elle ne peut assurer la livraison par voie électronique ou qu'elle a des raisons de croire que je n'ai peut-être pas reçu le document. Le courrier me sera livré à l'adresse la plus récente figurant aux dossiers de la Banque Alterna pour mon Compte.

16. COMPTES CONJOINTS : Un Compte est considéré comme étant conjoint si un formulaire de demande conjointe a été rempli, et si une Carte de signature conjointe a été signée, en plus de la demande et des Cartes de signature individuelles du client. Si plus d'une personne a signé la Carte de signature pour un Compte, ce Compte sera alors un compte conjoint et les dispositions suivantes s'appliquent :

a) RESPONSABILITÉ CONJOINTE ET SOLIDAIRE -- Nous serons tenus envers vous, conjointement et solidairement (au Québec, solidairement) d'honorer toutes nos obligations en vertu de la présente Convention.

b) CRÉDITS DU COMPTE -- Tous les fonds que vous recevez de l'un ou de plusieurs d'entre nous peuvent être crédités au Compte conjoint. Vous pouvez aussi endosser toute lettre de change ou tout autre instrument reçu de l'un ou de plusieurs d'entre nous.

c) SIGNATURES -- Si la Carte de signature désigne un Compte conjoint comme :

i) « N'IMPORTE QUEL TITULAIRE PEUT SIGNER », vous pouvez honorer un chèque ou effectuer un autre retrait du Compte conjoint qui a été signé par l'un ou plusieurs d'entre nous.

ii) « TOUS LES TITULAIRES DOIVENT SIGNER », vous pouvez honorer un chèque ou effectuer un autre retrait du Compte conjoint seulement si le chèque ou l'autre retrait a été signé par chacun de nous.

iii) « AUTRE (PRÉCISEZ) », vous pouvez honorer un chèque ou effectuer un autre retrait du Compte conjoint seulement si le chèque ou l'autre retrait a été signé par ceux d'entre nous, ou par le nombre convenu de personnes parmi nous, indiqués sur la Carte de signature.

iv) Choix par défaut – Si aucun signataire autorisé n'est choisi pour le Compte ou le sous-compte, votre sous-compte sera réputé avoir la désignation « N'importe quel titulaire peut signer ».

d) Opposition au paiement d'un chèque -- Vous pouvez faire opposition au paiement d'un chèque, d'un instrument ou d'un autre effet tiré sur le Compte conjoint lorsque l'un de nous émet une opposition au paiement d'un chèque.

e) Droits de survie -- Par les présentes, chacun d'entre nous cède et transfère à nous tous, conjointement, et au survivant ou aux survivants conjointement, tous les fonds déposés actuellement ou à l'avenir dans le Compte conjoint. Tous ces fonds, assortis d'un droit de survie, continueront à être la propriété conjointe de nous tous. Le décès de l'un (ou de plusieurs) d'entre nous ne portera pas atteinte au droit du survivant, des survivants, ou de l'un (ou de plusieurs) des survivants, selon le cas, de retirer des fonds en dépôt dans le Compte conjoint.

f) Retrait d'un cotitulaire -- Vous devez retirer un cotitulaire si ce dernier vous demande de le faire. Tous les fonds déposés dans le Compte, maintenant ou à l'avenir, deviendront la propriété des autres cotitulaires du Compte devant fournir tous les documents nécessaires à cet effet. Si le Compte conjoint fait partie d'un portefeuille que le cotitulaire souhaite retirer, le Compte conjoint sera fermé conformément au paragraphe 16(g) ci-dessous.

g) Fermeture du Compte – Vous fermerez le présent Compte conjoint si je (ou l'un d'entre nous) vous le demande. Au Québec, vous recevrez au préalable un avis écrit de 60 jours. Tous les fonds en dépôt dans le présent Compte conjoint que nous vous demandons de fermer ne pourront être retirés que par chèque ou autre bordereau de retrait signé conformément au paragraphe 16(c) de la présente Convention. Au moment de la fermeture, le paiement des fonds en dépôt dans le présent Compte conjoint sera fait à tous, solidairement.

17. COLLECTE ET UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS : de temps à autre,

a) Vous pouvez recueillir et utiliser des renseignements personnels et commerciaux sur la solvabilité et d'autres renseignements financiers à mon sujet (« renseignements »), de ma part, des conventions de service que j'ai conclues avec vous ou par votre intermédiaire, auprès d'agences d'évaluation du crédit, de bureaux de crédit, de renseignements sur les prix à la consommation ou autres rapports, d'autres institutions financières et d'autres personnes que j'ai indiquées comme références, de manière continue, aux fins suivantes : m'identifier, me fournir des services financiers, comprendre mes besoins financiers, vous protéger contre la fraude et l'erreur, vous conformer aux exigences légales et réglementaires et m'offrir des produits de marketing, par toute méthode de communication à laquelle j'ai consenti;

b) Vous pouvez utiliser et divulguer les renseignements de la manière suivante :

i) Vous pouvez les donner aux bureaux de crédit et aux autres institutions financières et, avec mon consentement, à d'autres parties,

ii) Vous pouvez les utiliser pour cerner ma situation financière et mes antécédents en matière de crédit,

iii) Vous pouvez les utiliser pour toute fin liée à la prestation de services financiers à mon endroit. Vous pouvez également les donner à quiconque travaille avec vous ou pour vous, mais seulement dans la mesure nécessaire à la prestation de ces services, et

iv) Vous pouvez utiliser mon numéro d'assurance sociale aux fins de rapport d'impôt, si je vous ai remis ce numéro;

c) Vous pouvez aussi utiliser les renseignements aux fins suivantes :

i) Vous pouvez les utiliser pour faire la promotion de vos services à mon endroit. Vous pouvez aussi les ajouter aux listes de clients que vous préparez et utilisez à cette fin.

ii) Vous pouvez également, lorsque la loi le permet, les partager avec la Caisse Alterna afin que la Caisse Alterna puisse faire la promotion de ses services à mon endroit, et

iii) Vous pouvez également utiliser mon numéro d'assurance sociale pour vous aider à m'identifier auprès des bureaux de crédit et autres institutions financières aux fins de faire correspondre mes antécédents en matière de crédit.

Je peux vous demander de cesser d'utiliser les renseignements aux fins décrites au paragraphe 17 (c), à tout moment, en communiquant avec ma succursale ou en téléphonant, sans frais, au Centre de contact de la Banque Alterna au 1 866 560-0120.

Vous reconnaissez que l'autorisation d'utiliser les renseignements aux fins décrites au paragraphe 17 (c) relève de mon entière discrétion et que les services de crédit et les autres services ne me seront pas refusés uniquement parce que je vous ai demandé de cesser d'utiliser les renseignements à ces fins. Je reconnais, cependant, que vous pourriez avoir besoin de renseignements supplémentaires afin de faciliter l'approbation du crédit ou d'autres services.

Si je ne suis plus votre client au moment où la présente Convention prend fin, vous pourrez conserver les renseignements dans vos dossiers et vous en servir aux fins décrites au paragraphe 17(b) ci-dessus.

La Banque Alterna est une entité assujettie à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, et doit, en vertu de la loi, recueillir le nom, l'adresse, la date de naissance et la profession du détenteur d'un compte, tout comme des documents probants montrant l'identité.

18. COMPENSATION : Vous vous réservez le droit de récupérer toutes les dettes applicables à tout Compte détenu auprès de vous à partir de mon Compte ou d'un Compte conjoint, en tout ou en partie.

19. FERMETURE DE COMPTE : Vous fermerez un Compte si je vous le demande, ou si l'un d'entre nous vous le demande. Tous les fonds en dépôt dans un Compte conjoint que vous fermez, sur demande, ne peuvent être retirés que par chèque ou autre bordereau de retrait signé conformément au paragraphe 16(c).

Vous pourrez, si j'utilise l'un de vos Comptes d'une manière inhabituelle, inappropriée ou abusive, ou qui contrevient à la présente Convention ou à la loi en général, limiter l'utilisation de mes Comptes ou les fermer si vous le jugez nécessaire. Au Québec, un avis écrit préalable de 60 jours me sera remis si mes Comptes doivent être fermés et que je n'ai contrevenu à aucune de mes obligations. Cependant, l'accès à mes Comptes pourrait être immédiatement limité. Le paiement des fonds en dépôt dans un Compte conjoint que vous fermez sera fait à nous tous, conjointement.

20. COMPTE INACTIF : Fermeture de compte : Des frais de gestion seront facturés dans le cas d'inactivité prolongée. Après une période d'inactivité de 10 ans, mon Compte sera fermé, les fonds seront transférés à la Banque du Canada où ils pourront être obtenus sur demande écrite, après validation de mon identité. Au Québec, je recevrai un préavis écrit de 60 jours au cas où mon compte deviendrait inactif.

21. AVIS CONCERNANT L'ASSURANCE-DÉPÔTS : Cet avis s'applique à tous les comptes de dépôts auprès de la Banque Alterna. Le dépôt auquel se rapporte cet instrument est assuré en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance- dépôts du Canada* pour tous les types de devises jusqu'à concurrence de la première tranche de 100 000 dollars canadiens.

22. PROBLÈMES ET PRÉOCCUPATIONS : Si j'ai une question ou une préoccupation au sujet du Compte, je consulterai votre dépliant sur la résolution des plaintes disponible dans toute succursale de la Banque Alterna et aussi en ligne à l'adresse www.alternabank.ca. Si j'ai une plainte au sujet d'un produit ou service offert par la Banque Alterna ou concernant toute autre obligation de la Banque Alterna en vertu d'une disposition de la Loi canadienne sur les banques visant la protection des consommateurs, je peux communiquer avec l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) par écrit à ses bureaux situés au 427 avenue Laurier Ouest, 6e étage, immeuble Enterprise, Ottawa (Ontario) K1R 1B9 ou par l'entremise de son site Web à l'adresse.

www.fcac-acfc.gc.ca. Pour les demandes de renseignement par téléphone, veuillez communiquer avec l'ACFC, sans frais, au 1 866 461-3222 (anglais) ou sans frais, au 1 866 461-2232 (français).

23. ANNULATION : La présente convention peut être annulée, sans frais, dans les 14 jours ouvrables suivant l'ouverture du compte. Pour ce faire, veuillez contacter une succursale ou le Centre de contact avant l'expiration du délai de 14 jours ouvrables. Le compte sera fermé suivant une telle annulation. Vous serez remboursé de tous les frais liés au fonctionnement du compte, autres que les frais d'intérêt, qui ont couru pendant que le compte était ouvert. Veuillez nous contacter pour organiser le remboursement des fonds, s'ils ont été déposés pendant la période précédant l'annulation.

24. ALERTES : Je comprends que je recevrai des alertes électroniques à une adresse électronique valide que j'ai fournie à la Banque Alterna, ou par une autre méthode que je choisirai dès qu'elle devient disponible. Les alertes me seront envoyées par la Banque Alterna pour m'aviser lorsque le solde restant de mon compte de dépôt tombe au-dessous de 100,00 \$, ou de tout autre montant que je fixe. La Banque Alterna enverra les alertes automatiquement. Je peux m'en retirer à tout moment en informant la Banque Alterna par écrit, par réponse au courriel d'alerte que je reçois ou en personne dans une succursale Alterna. Bien que la Banque Alterna ne facture pas les alertes, les tarifs standard des messages et des données peuvent être facturés par votre opérateur mobile, le cas échéant. Je comprends que si je ne fournis pas une adresse électronique valide, je ne recevrai pas d'alertes par courriel.